

N° 1. — *LETTRE de l'Ordonnateur à M. le Commissaire Impérial, du 11 décembre 1865, demandant que le Résident des Tuamotu soit autorisé à vendre aux enchères publiques les barriques et quarts à salaison vides et inutiles au service.*

Papeete, le 11 décembre 1865.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE IMPÉRIAL, — Le service des vivres nécessite l'envoi à Anaa d'un certain nombre de barriques à vin et de barils de salaison. Ces fûts, une fois vidés, devraient être vendus aux enchères publiques par le receveur de l'enregistrement, dans les formes prescrites par les articles 181 et suivants de l'ordonnance du 31 octobre 1840, comme inutiles au service. Mais ces formalités ne peuvent pas être remplies à Anaa ; d'un autre côté, on ne peut pas songer à faire revenir ces fûts vides à Papeete, à cause du frêt, relativement considérable, et on peut en tirer, cependant, un parti avantageux en les vendant sur les lieux, où ils seraient recherchés par les producteurs d'huile de coco.

Après m'être entendu avec le Résident d'Anaa, j'ai l'honneur de vous proposer, Monsieur le Commissaire Impérial, d'autoriser ce fonctionnaire à vendre aux enchères publiques les barriques et quarts à salaison, vides et inutiles au service, existant à Anaa, au lieu et place du receveur de l'enregistrement.

Ces produits seraient versés au trésor directement par le Résident d'Anaa, et les recettes seraient justifiées par le procès-verbal de vente, pièce qui n'est pas réclamée quand les versements sont effectués par les receveurs de l'enregistrement, parce que ces fonctionnaires ont des comptabilités particulières, soumises à une vérification spéciale, dont ces procès-verbaux forment, au besoin, l'un des éléments.

Cette proposition constitue une dérogation aux règlements, je le sais ; mais à la distance à laquelle se trouve du chef-lieu l'île d'Anaa, où il n'y a pas d'autres fonctionnaires que le Résident, c'est le seul moyen de concilier les divers intérêts engagés.

Veuillez agréer, etc.

L'Ordonnateur,
Signé : T. NESTY.

Approuvé :

Le Commandant Commissaire Impérial,

Signé : C^{te} DE LA RONCIÈRE.